

**Présidence**

Vice-présidence CFVU

Direction Générale des services

Sylvie MONSINJON

CFVU

17 janvier 2025 - URN

Décision n°CFVU-2024-30

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 36 votants dont 7 membres représentés

**Désignations au sein de la Commission des Aides Sociales et des Initiatives Etudiantes (CASIE)**

- Vu l'article 16-4 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu la note en annexe

*Désignation de 2 étudiants*

Théo FOLIO	15
Nicolas GRILLON	14
Mathilde MAZEL	18
Clément BOULNOIS	20
Bulletin blanc	1

**Mathilde MAZEL et Clément BOULNOIS sont élus pour siéger au sein de la CASIE.**

*Désignation d'1 personnel BIATSS*

Frédérique VALEE	30
Bulletins blancs	4

**Frédérique VALEE est élue pour siéger au sein de la CASIE.**

Fait à Rouen, le 17 janvier 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie



Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
DAJS  
[direction.dajs@univ-rouen.fr](mailto:direction.dajs@univ-rouen.fr)  
Affaire suivie par : Laura GASSE

Note d'information aux membres de la  
commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Séance du 17 janvier 2025

## Objet : Désignation au sein de la commission des aides sociales et des initiatives étudiantes (CASIE)

Texte de référence (visa) : article 16-4 des statuts de l'université

### I. Attributions de la CASIE

La commission des aides sociales et des initiatives étudiantes gère le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), qui est constitué par un prélèvement réglementaire sur les droits de scolarité payés par les étudiants.

Elle a pour rôle de donner un avis sur :

- les projets d'animation et d'accompagnement de la vie étudiante,
- les demandes d'aide sociale d'étudiants en difficulté,
- les demandes d'aide à la mobilité internationale.

Elle statue, conformément aux critères définis par la CFVU et votés par le CA, sur les demandes d'exonération de droits d'inscription présentées par les étudiants.

### II. Représentation et désignation de membres de la CFVU à la CASIE

La CASIE comprend notamment :

- 2 étudiants de la CFVU
- 1 BIATSS de la CFVU

Les membres des commissions sont élus par et parmi les conseils dont ils relèvent. Toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.